

Le jeudi 10 juin 2021 | **Olivier Bierin**



[ DOSSIER DE PRESSE ]

# Reconversion du site de Chertal:

## RÉSUMÉ

- Idéalement situé entre le canal Albert (à l'ouest) et la Meuse (à l'est), le site de Chertal compte 180 hectares (dont 120 potentiellement utilisables pour de nouvelles activités industrielles). Au vu de sa situation géographique et de son histoire économique, la zone offre un potentiel de reconversion très intéressant.

Relié par le rail et situé à proximité du Trilogiport (plate-forme logistique trimodale), le site est composé de deux segments aux vocations différentes. Le premier a une portée industrielle qui valorise la voie d'eau navigable à l'ouest ; le second, côté Meuse, a davantage une portée paysagère.

**Olivier Bierin, Député wallon : 0486/39.98.84.**

**Gaëtan Vanhove : Attaché de presse : 0476/31.29.31.**

## Un centre d'économie circulaire

Le modèle de production linéaire (« extraire, produire, consommer et jeter ») n'est pas durable : il dépend de ressources limitées et est à l'origine de pollutions. Pour Ecolo, il doit évoluer vers un modèle plus circulaire (réparation, réemploi, transformation, recyclage).

En 2017 déjà, le Conseil de l'industrie recommandait à la Région wallonne de développer l'industrie circulaire. Un rapport parlementaire voté à l'unanimité du parlement wallon en 2019 le proposait également. La crise du Covid montre, pour qui en doutait encore, que les questions économiques, sociales et environnementales sont interdépendantes.

Le plan de réindustrialisation « Get Up Wallonia » et le plan de relance wallon l'ont bien intégré : l'avenir de l'économie et de l'industrie est circulaire. Le site de Chertal offre pour cela une occasion unique de développer un ambitieux **centre d'excellence en économie circulaire**. Ce centre rassemblerait, sur le même site, différentes activités industrielles de secteurs différents, avec comme point commun leur aspect circulaire.

## Quelques exemples d'activités qu'il pourrait accueillir

### 1. Béton circulaire

Le béton constitue entre 90 et 99 % des émissions de CO2 du secteur de la construction. Par ailleurs, sa production nécessite d'importantes quantités de sable (ressource naturelle limitée). La réutilisation et le recyclage de béton issu de déconstructions serait donc bénéfique sur le plan environnemental. Par ailleurs, les flux de matière entrants et sortants seraient tout à fait adaptés à la voie fluviale.

Une filière de recyclage des bétons bien connue existe déjà, celle des granulats recyclés utilisés dans la construction routière, les fondations et les sous-fondations. Cependant, ce procédé est considéré comme du « sous-cyclage » (downcycling) car les matériaux recyclés ne sont plus utilisés de la même manière que dans le produit original (béton, brique ...).

Des projets de recyclage du béton existent pourtant, afin de lui redonner les mêmes caractéristiques que du « neuf ». Un premier bâtiment en béton « circulaire », appelé zirkulit, vient d'être construit en Suisse.

## **2. Retrofitting de véhicules**

Presque tous les véhicules thermiques (essence ou diesel) pourraient être reconvertis en véhicules électriques. Cette conversion présente deux grands avantages environnementaux :

- une réduction des émissions et de la pollution de l'air liées au transport ;
- tout en limitant la production de déchets (métalliques et plastiques) et l'utilisation d'énergie liées à la production de véhicules neufs.

Par ailleurs, convertir une ancienne voiture coûterait nettement moins cher qu'une voiture électrique neuve. Une filière de retrofitting a donc pleinement sa place en Belgique. Cette activité industrielle nouvelle est en pleine croissance et est amenée à se développer encore plus dans les prochaines années. Les véhicules à convertir pourraient être acheminés à Chertal par train pour y subir une reconversion, avant de repartir par le même biais.

## **3. Réutilisation des terres d'excavation en matériaux de construction**

Les terres excavées représentent une grosse part de déchets du secteur de la construction (qui compte lui-même pour 60 % de la masse des déchets en Wallonie). Or, elles peuvent être réutilisées. Une possibilité est d'en fabriquer des briques en terre crue, et de profiter ainsi de ses vertus pour la construction et la rénovation des bâtiments (faible bilan carbone, inertie thermique, régulateur d'humidité, recyclabilité). C'est par exemple le projet de Cycle Terre à Sevran (près de Paris). Un tel processus serait complètement circulaire, en circuits courts (production locale à base de ressources locales) et permettrait également de mettre à profit les voies d'eau pour le transport des matériaux par péniche.

## **4. Urban Mining**

Aujourd'hui, de nombreux appareils électroniques ne sont pas recyclés, ou le sont à l'étranger dans des conditions environnementales et sociales

extrêmement problématiques. Il s'agit pourtant d'une source abondante et locale de matières premières à réutiliser, alors que les ressources se raréfient et que leur extraction pose également d'importants problèmes environnementaux. Réutiliser les métaux et terres rares présents dans les appareils électroniques, qui se multiplient vu la transition numérique, est donc un enjeu important et permettrait de créer de la plus-value et une expertise en Wallonie. Les batteries en constituent une part importante, qui va aller en augmentant avec la généralisation des voitures électriques.

### **5. Reverse metallurgy**

La métallurgie fait partie de l'histoire de la région, et notamment du site de Chertal. Outre l'aspect symbolique fort, une filière de métallurgie inversée (valorisation des déchets métalliques en matières premières) aurait pleinement sa place. Elle s'intégrerait parfaitement dans les chaînes de valeur existantes.

Le train à large bande, déjà existant, pourrait être adapté afin d'accueillir les projets de Reverse Metallurgy, voire même une aciérie électrique. En effet, vu l'augmentation du prix de l'acier, la concentration des acteurs du secteur, et la difficulté grandissante de s'approvisionner, redévelopper une filière de production locale basée sur le recyclage permet de combiner une plus grande autonomie d'approvisionnement et des objectifs environnementaux.

Par ailleurs, la Wallonie s'implique dans un ambitieux projet européen relatif au recyclage des batteries, c'est également un créneau à développer, au croisement de l'urban mining et de la reverse metallurgy, qui pourrait prendre place à Chertal à une échelle industrielle.

## **Segment vert**

Côté Meuse, la zone naturelle sera conservée et protégée. Des activités récréatives pourraient y être développées : trajets pour marcheurs, joggeurs et cyclistes, passerelles d'accès, parcours sportifs, zone de baignade, etc. Le Thor Park, à Genk, est un exemple de zone économique intégrée à proximité d'une zone naturelle. Suivant ce modèle, le site de Chertal ne ressemblerait pas à une zone industrielle du 20<sup>e</sup> siècle : il serait possible de s'y promener et de le visiter. Cependant, il ne s'agit pas non plus d'oublier le passé : certaines pièces patrimoniales témoignant du passé sidérurgique seraient conservées et des activités touristiques peuvent même être envisagées.

**Olivier Bierin, Député wallon : 0486/39.98.84.**

**Gaëtan Vanhove : Attaché de presse : 0476/31.29.31.**

## Symbiose

Prises individuellement, toutes ces activités sont pertinentes, aussi bien du point de vue de l'emploi que de l'environnement. Mais il est aussi important que ces entreprises fonctionnent ensemble et trouvent un intérêt économique à se trouver sur le même site. Pour créer un véritable écosystème industriel, il importe de penser l'aspect « symbiotique », cher à l'**écologie industrielle**. Dès le début du projet, il faudra donc choisir les filières en fonction des symbioses qu'elles ont entre elles : mutualisation des moyens de production et des infrastructures (notamment logistiques), réseaux (de matériaux, d'eau ou d'énergie), réutilisation des sous-produits et déchets (par exemple : un excédent de chaleur peut-être utilisé ailleurs), économies d'échelle, etc.

Il faudra aussi, dans la suite du projet, prévoir une coupole qui réunisse les différents acteurs avec pour objectif d'identifier les opportunités de meilleurs usages des ressources. La coopération des acteurs est une des conditions de succès.

En support des activités d'industrie circulaire, il est également indiqué d'intégrer sur Chertal des **affectations complémentaires** afin de générer une dynamique multifonctionnelle. Il pourrait s'agir de bureaux, de services (crèches, commerces, restaurants, etc.) voire d'équipements publics à définir. Le site de Belval, au Luxembourg, est un bon exemple d'un ancien site industriel reconverti en espace « mixte ».

Il est également possible d'équiper le site afin de le rendre le plus autonome en énergie possible, grâce à une **communauté d'énergie renouvelable** qui intégrerait le projet, en combinant une ou plusieurs éoliennes, des panneaux photovoltaïques sur les toits, la récupération de la chaleur des usines, ainsi qu'un bassin de stockage (pompage/turbinage).

## Emplois : 2400 directs et 4300 indirects

### 1 ) Emplois Directs

Olivier Bierin, Député wallon : 0486/39.98.84.

Gaëtan Vanhove : Attaché de presse : 0476/31.29.31.

### **a) En fonction de la surface**

La création d'emplois est liée à l'activité des acteurs économiques présents sur un territoire. Si on fait l'hypothèse qu'un site industriel est revalorisé à deux niveaux : d'abord, dans le cadre des aménagements (équipements, dépollution, etc.) et ensuite via une politique active d'attractivité industrielle, on pourrait baser la création d'un certain nombre d'emplois sur base de la surface du site en question.

La moyenne du taux d'emploi par hectare dans les zonings de l'arrondissement de Liège est actuellement inférieure à 20, mais, par exemple, la norme minimale de création d'emplois des zones d'activité économique gérées par l'intercommunale du Brabant wallon est de 25/hectare.

On pourrait donc espérer au moins 20 emplois/ha. Cela donnerait, pour la surface utilisable de Chertal (120 ha), un total de **minimum 2400 emplois directs**.

### **b) En fonction du potentiel de création d'emplois dans l'économie circulaire**

D'après l'étude Agoria Sirris (2017), le potentiel de création d'emplois dans l'économie circulaire, à un horizon de trois ans, était annoncé à 36.000 pour toute la Belgique. Si l'on prend la « part liégeoise », on serait dès lors à 3 600 pour la Province de Liège. Sur base du potentiel d'attractivité d'un centre d'excellence pour l'économie circulaire, on estime donc que 2/3 de ces emplois seraient situés à Chertal.

## **2 ) Emplois Indirects**

L'étude « Qualitative Employment Multipliers for the Belgian Environmental Industry » du Bureau du Plan (2009), précise que le multiplicateur d'emploi (employment multipliers) est de 1,8 dans le secteur des industries environnementales et de 1,5 dans le reste de l'économie. Cela veut dire que pour chaque job créé dans ce secteur, 1,8 jobs indirects sont créés.

Sur cette base, **le nombre d'emploi indirects serait de 4320**.

## **Conclusion**

**Olivier Bierin, Député wallon : 0486/39.98.84.**

**Gaëtan Vanhove : Attaché de presse : 0476/31.29.31.**

Afin d'en tirer tout le potentiel industriel et de contribuer à un redéploiement durable du bassin liégeois, en accord avec la transition énergétique, chez Ecolo nous estimons que ce site pourrait devenir un centre d'excellence en Économie circulaire, **de niveau mondial**. Un projet ambitieux de plusieurs activités centrées sur la valorisation des matières peut y voir le jour, en profitant de l'accès au rail et à la voie d'eau.

En outre, nous plaidons pour conserver des témoins du passé, à intégrer dans le futur paysage du site. Il est d'ores et déjà prévu que le château d'eau, spécifique à ce type d'environnement industriel, soit préservé. Certains bâtiments ou certaines parties de bâtiments pourraient être conservés, et intégrés aux futurs usines qui prendraient place sur le site (par exemple quelques piliers remarquables en H de 2m sur 25, de la halle centrale, où se déversaient les wagons thermo).

Ambitieuse, cette proposition s'intègre dans les plans de développement wallons :

- Elle met en œuvre la stratégie « Circular Wallonia » (plus particulièrement deux des six chaînes de valeur prioritaires : la métallurgie et la construction) ;
- Elle répond au plan de réindustrialisation « Get Up Wallonia » ;
- Elle correspond à plusieurs projets wallons du plan de relance européen : rénovation de friches industrielles, déploiement de l'économie circulaire, augmentation du transport fluvial, protection de la biodiversité et adaptation au changement climatique, etc.
- 

**Chertal est un site unique en Wallonie.**

**Pour Ecolo, son redéploiement doit contribuer à apporter une solution aux défis sociétaux auxquels la Wallonie fait face. La proposition présentée aujourd'hui fournit une vision d'avenir qui répond aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de la région.**

## Annexe : Montants d'investissements

Sur un site industriel à réhabiliter tel que Chertal, il est nécessaire d'envisager trois types d'investissements :

### 1) L'assainissement du site.

2) **Les investissements en équipement** (routes, trottoirs, égouttage, impétrants, éclairage publics, etc.).

3) **L'investissement privé** pour le démarrage d'activités économiques (bâtiments, machines, véhicules, etc.).

A titre indicatif, nous nous sommes livrés à des calculs d'ordre de grandeur des montants que cela pourrait impliquer, mais ces ordres de grandeur peuvent varier fortement en fonction d'une part du type de pollution présente, et d'autre part des activités précises envisagées (des activités innovantes, nécessitant des frais de recherche et développement importants, la mise au point de machines expérimentales, etc, pourraient nécessiter des investissements significativement plus élevés).

### Coût d'assainissement du site

L'entièreté du site de Chertal à assainir représente 187 ha de surface. En 2013, la Spaque avait évalué à 683 millions d'euros les coûts de dépollution de la totalité de la phase à chaud, qui représente donc 307 hectares. Cette estimation est réalisée en cas de réaffectation à vocation industrielle.

Le coût pour Chertal pourrait donc être de **416,63 millions €**, en faisant l'hypothèse d'un coût moyen de dépollution identique à tous les endroits identifiés.

### Équipement du site

Un coût de 253.000 € par hectare pour l'aménagement des parcs d'activité économique de Manage Nord a été précisé par l'Intercommunale IDETA. On peut se référer à ce type de zoning d'activité économique car on peut y déceler certaines similarités : ancien site industriel dépollué, accès routier, proximité du canal.

Dès lors, pour Chertal, on peut estimer le coût à **30,36 millions €**.

Ce chiffre est à prendre avec prudence car il ne s'agit que d'un exemple mais qui se rapproche de la situation de Chertal. Il s'agira d'affiner ce chiffre sur base de plusieurs expériences d'aménagements de parcs d'activités économiques.

### **Investissement productif**

Pour la création de 2400 emplois directs, le montant d'investissement productif sur base des données existantes pourrait être de 109 millions d'euros.